



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Recouvrement des impayés de salaires des assistantes maternelles

Question écrite n° 13796

Texte de la question

Mme Sarah Legrain alerte Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur la situation particulièrement préoccupante de nombreuses assistantes maternelles victimes d'impayés de salaires. Partout en France, plusieurs milliers d'assistantes maternelles sont confrontées à des impayés de salaires de la part de parents employeurs. Ces assistantes maternelles saisissent souvent les conseils de prud'hommes, qui statuent en leur faveur et condamnent les employeurs à verser les sommes dues, sans que ces décisions de justice ne soient exécutées. Les professionnelles sont donc contraintes de recourir, à leurs frais, à des huissiers de justice pour tenter d'obtenir le recouvrement des salaires impayés, sans résultat, les employeurs se déclarant souvent insolvable. Ces démarches engendrent des coûts financiers particulièrement lourds pour ces assistantes maternelles déjà privées de la rémunération qui leur est due. Par ailleurs, le dispositif Pajemploi+, qui permet de sécuriser le versement des salaires, ne s'applique pas aux situations d'impayés antérieures à sa mise en place et n'apporte donc pas de solution aux nombreuses assistantes maternelles dont les cas ont déjà été jugés. Cette situation intervient dans un contexte de pénurie croissante d'assistantes maternelles et plus largement de modes de garde, quand 230 000 places en crèche manquent pour répondre aux besoins des familles selon le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge. Les effectifs des assistantes maternelles sont en baisse, alors même qu'elles constituent le principal mode d'accueil des jeunes enfants en France, et 42 % d'entre elles partiront à la retraite d'ici 2035 selon l'Observatoire de l'emploi à domicile. Ce métier, comme de nombreux métiers féminisés, souffre également d'un manque de valorisation et d'une rémunération insuffisante, malgré des responsabilités importantes et des conditions de travail exigeantes. Le risque d'être confronté à des situations d'impayés de salaires non résolues aggrave la perte d'attractivité du secteur et accentue les tensions sur l'offre d'accueil. Ainsi, Mme la députée interroge Mme la ministre sur les mesures que le Gouvernement entend prendre pour assurer le paiement effectif des salaires dus aux assistantes maternelles ayant obtenu des décisions de justice en leur faveur. Elle lui demande également si le Gouvernement compte mettre en place un dispositif public de recouvrement des salaires impayés, sur le modèle de l'Agence de recouvrement et d'intermédiation des pensions alimentaires (Aripa), qui limite les conséquences de l'insolvabilité en permettant de récupérer les impayés directement auprès de l'employeur défaillant, de l'employeur de ce dernier, de sa banque ou d'un tiers détenteur de fonds.

Données clés

Auteur : [Mme Sarah Legrain](#)

Circonscription : Paris (16^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13796

Rubrique : Professions et activités sociales

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 mars 2026](#), page 2492